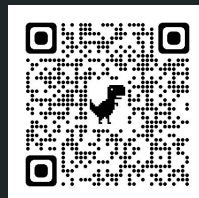


DEJEPS Vélo Tout Terrain

(Parcours allégé filière montagne)



Dates et détails



Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Le DEJEPS prépare au métier d'éducateur sportif. Il permet d'encadrer toutes les activités du Vélo Tout Terrain sans limite de prérogatives. Il permet d'encadrer tous types de publics du débutant à l'expert, dans une logique de préparation à la compétition.

Le moniteur de VTT exerce son activité en autonomie et en sécurité. Il prépare, encadre et conduit des enseignements individuels et/ou collectifs. Il organise une équipe, gère et communique sur ses activités.

Le DEJEPS VTT permet de : concevoir des programmes de perfectionnement sportif, coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement, conduire une démarche de perfectionnement sportif, conduire des actions de formation.

Organisation et particularités de la formation

Le planning comporte d'importants allègements de formation. Les temps d'affutages et d'entraînements techniques et physiques prévus en formation ne peuvent suffire pour atteindre le niveau requis par les épreuves finales. Un entraînement personnel sera nécessaire.

La formation est organisée en deux périodes : automne et printemps-été. Une interruption hivernale permet aux saisonniers d'hiver d'exercer leur second métier.

Heures Totales



Heures en centre



Heures en entreprise



Fiche RNCP
4863

DEJEPS

Vélo Tout Terrain

Contenus de la formation

Module A, Concepteur et coordonnateur de projet (UC 1-2) : Les stagiaires auront un projet à préparer et à mener durant leur stage en entreprise.

Module B, Entraîneur du VTT (UC 3): Les contenus théoriques donnent aux stagiaires les connaissances nécessaires à la construction et au suivi d'une planification sportive (anatomie, physiologie, méthodologie de l'entraînement). Les contenus pratiques visent à tester et vivre les différentes méthodes d'entraînement sportif utilisées en VTT.

Module C, Enseignant et formateur VTT (UC 3) : Ce module vise à aborder les savoirs spécifiques à l'enseignement du VTT : **savoir rouler à vélo, cross-country, trial, DH, enduro, VTT sur neige, VTTAE.**

Module D, Encadrant et technicien VTT (UC 4) : Ce module vise à donner les compétences techniques aux stagiaires pour conduire leur activité en sécurité : **cross country, cross-orientation, trial, enduro, DH, raid.**

Lieu

05120 l'Argentière la Bessée et espaces de pleine nature des Hautes Alpes.

Publics et prérequis

Cette formation s'adresse à des professionnels titulaire d'un BE ou DE métier de la montagne : ski alpin, guide de haute montagne, accompagnateurs en montagne.

Les professionnels du sport doivent être des Vététistes confirmés, pratiquants réguliers, justifiant d'un niveau technique en maniabilité, en descente et en cross-country orientation.

Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Tenues vestimentaires adaptées, 2 paires de baskets (VTT et classique), une serviette et tenue adaptée à la musculation, le nécessaire d'écriture, un ordinateur portable (recommandé), un sac VTT, 1 ou plusieurs VTT pour la pratique du cross-country, trial et descente, équipement individuel du moniteur aux normes CE, une paire de pédale plates, matériel de réparation et d'entretien, trousse de secours, 1 jeu de plots coupelle, les cartes 1/25ème de : Orcières-Merlette, Guillestre, Briançon, Meije-Pelvoux, protections adaptées à la descente.

Financements possibles

Région sud PACA sous conditions, contrat d'apprentissage, autres dispositifs (nous contacter pour étude personnalisée).



Téléphone
04 92 23 12 92



Internet
www.crfck.com
Mail : contact@crfck.com



CRFCK
Complexe Sportif du Quartz
05120 L'Argentière la Bessée

Vademecum des Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (TEP) du Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sport spécialité « perfectionnement sportif » mention V.T.T.

Ce document à pour objectif d'aider les candidats dans leur préparation des épreuves des TEP et doit permettre de faciliter son déroulement.

Rappel du texte: les épreuves des TEP sont réglementairement définies dans l'arrêté du 28 Janvier 2019 modifiant l'arrêté du 8 Novembre 2010 portant création de la mention VTT du DEJEPS.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000023106983&dateTexte=20190328>

Dans cet arrêté il est précisé que le candidat doit valider les trois démonstrations techniques avec le même VTT. Une photo du VTT sera prise par le jury pour vérifier que le même VTT est bien utilisé pour les 3 épreuves. Si l'ossature « cadre/fourche » doit rester identique, il est cependant possible pour le candidat de changer les périphériques (exemples : changement de pédales, de pneus/roues...)

Il est également précisé dans cet arrêté que le candidat doit valider toutes les épreuves. La non-validation de l'une des épreuves positionne immédiatement celui-ci en situation d'échec. Il n'est pas possible de conserver une partie des épreuves validées pour une session de TEP ultérieure.

IMPORTANT : A l'issue de chaque épreuves les résultats sont annoncés. Ne seront retenus pour l'épreuve suivante que les candidats ayant validés l'épreuve.

Quelques précisions concernant les trois épreuves techniques :

Epreuves 1 : Démonstration technique de **descente** : Sur un parcours de 1 à 2 minutes maxi et avec 80 à 150 m de D-

Le parcours ne comporte pas de zones à fort engagement ni de sauts à réussite obligatoire. Il favorise d'avantage le pilotage et la prise de trajectoire. Deux ouvreurs réaliseront un chrono sur la piste, et le meilleur des deux temps sera retenu par le jury. Le chrono est annoncé à la fin de la descente. Le temps limite pour que le candidat valide l'épreuve ne doit pas excéder 40% du temps de l'ouvreur pour les hommes et 55% pour les femmes. Le candidat dispose de 2 descentes pour réaliser un chrono en dessous du temps limite.

S'il valide le premier essai, il ne fait pas de 2^{ème} passage.

Equipement obligatoire : Casque intégral, dorsale ou sac à dos homologué (avec dorsale intégrée), coudières, genouillères, gants longs.

Epreuve 2 : Démonstration technique de **maniabilité** : Le candidat doit franchir deux zones de cinq segments, de niveau Benjamin FFC, sans mettre les pieds au sol. Les deux zones doivent pouvoir passer à l'enroulé. Pour valider l'épreuve il faut réussir au minimum 7 segments pour les hommes et 5 segments pour les femmes.

Quelques remarques pour les candidats :

- Le chrono sera pris dans les zones. Le temps cumulé des deux zones ne doit pas dépasser 20 minutes.
- Des reconnaissances à pied seront proposées, avant l'épreuve, d'environ 10 minutes par zone. Le candidat n'a pas le droit de repérer ces zones en amont du créneau proposé. Tout candidat qui serait vu par un membre du jury autour des zones en dehors des créneaux sera éliminé des TEP.
- Le candidat ne dispose que d'un seul essai
- Il est obligatoire de conserver sa selle lors de cette épreuve

Le segment n'est pas validé dans les cas de figure suivants :

- En cas d'appuis sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre soit avec une partie du corps soit avec une partie du vélo autre que les pneus.
- En cas de sortie des limites de la zone (projection verticale de l'un des moyeux).

Dans ce contexte il est donc possible pour le candidat de :

- Toucher la rubalise avec les pneus, sans la casser
- Frôler ou toucher un obstacle (tronc, branche) sans qu'un réel appui ne soit effectué

Les membres du jury restent les seuls à pouvoir juger et apprécier de la validation ou non du segment.

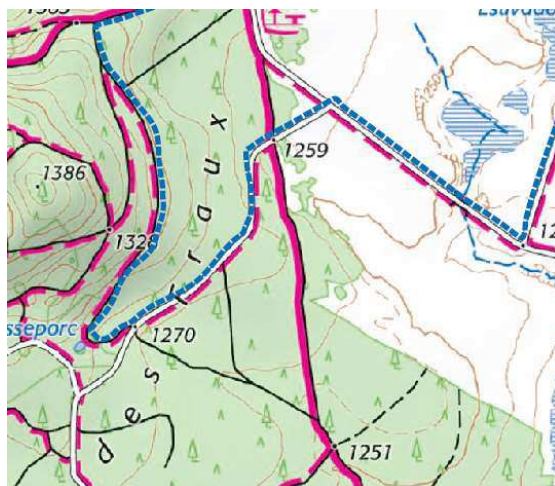
Epreuves 3 : Démonstration technique **chronométrée** sur un parcours non balisé en **suivi d'itinéraire**.

La distance du parcours doit être comprise entre 12 à 15km, avec un D+ entre 200 et 300m. Le parcours est tracé sur une carte IGN top 25 (au 1/25000). Le candidat doit pointer les 4 balises qui sont positionnées bien en évidence sur le parcours. L'épreuve est étalonnée par deux ouvriers. Le meilleur temps des ouvriers est retenu. Le temps limite pour valider l'épreuve ne doit pas excéder 50% du temps de l'ouvrier pour les hommes et 80% pour les femmes.

- Le temps limite sera annoncé au départ de l'épreuve
- Le candidat doit obligatoirement pointer les 4 balises (si son temps est dans le timing mais qu'il n'a pas pointé les 4 balises, le candidat est éliminé).
- Le candidat doit être autonome dans son épreuve
- Il s'agit d'une épreuve individuelle, aucune communication entre les candidats n'est autorisée (sauf en cas d'accident et pour des raisons de sécurité).
- Le candidat ne doit pas avoir de GPS avec fond cartographique.
- Le téléphone sera éteint et mis sous scellé. Il ne pourra l'utiliser que pour téléphoner en cas d'urgence.

Matériel suggéré : porte-carte.

L'itinéraire à suivre est indiqué en pointillé bleu sur la carte (voir exemple ci-dessous). En cas de problème de lisibilité (candidat daltonien par exemple) il appartient au candidat de se manifester (idéalement lors des inscriptions ou au début des TEP) auprès du jury, en fournissant un certificat médical. Dans ces conditions le jury étudiera les solutions avec le candidat pour rendre la carte bien lisible.



Programme prévisionnel des TEP (2020) :

1^{er} jour à partir de midi :

Réunion de présentation et validation présence (signatures et photos vélo+ candidat)
Reconnaissance + Epreuve de descente

2^{ème} jour:

matin - Epreuve de maniabilité
après-midi - Epreuve de suivi d'itinéraire
Annonce résultats